



Ville de
Pesmes

Forts de notre passé, acteurs de notre avenir.

Le 10 octobre 2020

AVIS

Compte tenu de l'état de sécheresse constaté, au cours de ces derniers mois, des fissures plus ou moins importantes ont pu apparaître sur les murs des bâtiments ou habitations de la commune.

Si vous êtes concernés par ces dégradations, la mairie vous invite à vous faire connaître très rapidement en faisant une déclaration en mairie (courrier exposant les dégradations accompagné de photographies).

Suivant le nombre de personnes concernées, la commune pourra entamer une procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser en mairie.



Le Maire :

Henning
Frédéric HENNING



MAIRIE de PESMES

6 Place des Promenades - 70140 PESMES

Tél : 03.84.31.22.27

mairie-pesmes@wanadoo.fr - www.pesmes.fr

Communauté de Communes du Val de Gray

Département de la Haute-Saône

Région Bourgogne-Franche-Comté

